

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014**

Le vingt-quatre novembre deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 17/11/2014

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET - Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERE- Franck LEFEBVRE – Gisèle GARREAUD TAISNE- Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ - Chantal MAILLY WAEYENBERGE - Marie-Françoise DELLOUE JETTE- Isabelle GALLOIS- Floriane THIELAIN - Agnès PETYT POULET - Laurent HUTIN- -- Jérôme MELI- Julien LALAUX- HIBOUX -

**Absents excusés** :  
Pascale BENGIN qui donne procuration à Jérôme MELI  
Christophe FERON qui donne procuration à Floriane THIELAIN  
Monique MILHEM qui donne procuration à Julien LALAUX  
Logan RAMETTE

**Quorum fixé à 10** → **Conseillers présents : 15**

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance, il est 19h55.

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

## **1. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION DU PLU.**

Le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai concernant les précisions à apporter à la délibération du 05 juin 2013 notamment sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Afin de sécuriser la délibération prescrivant la transformation du POS en PLU, le conseil décide la **compléter** en précisant les objectifs de cette procédure.

Les objectifs ayant été définis comme suit dans la délibération du 05 juin 2013 :  
« *Considérant que la révision du PLU aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal avec la mise en compatibilité avec le SCOT du Cambrésis, la grenellisation du document et l'élaboration d'un véritable projet de renouvellement urbain* »

Le conseil **complète** ces objectifs poursuivis par les objectifs suivants :

**OBJECTIFS POURSUIVIS:**

- viser une augmentation mesurée de la population.
- Adapter l'offre en services et habitat à la population vieillissante.
- Intégrer le dynamisme de l'activité agricole.
- Intégrer un espace d'urbanisation complémentaire permettant le développement d'un programme de logements diversifiés.
- Permettre la réalisation d'équipements publics nécessités par le développement de la commune.

Le conseil précise également les modalités de la concertation avec la population, modalités antérieurement définies comme cela :

« *accueil en mairie, consultation du dossier en mairie, publications dans le journal communal.* »

Le conseil **complète** ces modalités de concertation par la modalité suivante :

**MODALITES CONCERTATION :**

- Réunion publique

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,



Le Maire rappelle qu'une participation de l'association diocésaine est attendue sur ces travaux. Le conseil après délibération décide de reporter sa décision car la paroisse, après le décès de Monsieur le Curé, n'a pas encore décidé du devenir du presbytère.

**- Travaux vestiaires Stade Emile Diémé**

Une étude préalable montre que les travaux sur les vestiaires du stade Diémé se monteraient à près de 20.000 € TTC. L'association souhaite que ces travaux soient effectués en juin. Le conseil autorise le Maire à effectuer une demande de devis en février-mars auprès des prestataires locaux éventuels pour une mise en concurrence.

**6. TRANSFERTS DE CREDITS**

Pour régulariser une subvention versée à la 4C en 2013 sur un mauvais compte d'imputation, il conviendrait de transférer des crédits comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Compte 657351	Subvention GFP de rattachement	+ 30.394,01 €
Compte 023	Financement investissement	- 30.394,01 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Compte 021	financement par le fonctionnement	- 30.394,01 €
Compte 2041412	subvention équipement GFP autres install	+ 30.394,01 €

**7. DEMISSION DE MEMBRES A LA COMMISSION SANTE**

Madame Pascale BE NGIN et Monsieur Julien LALAUX présentent leur démission de la commission « santé ». Le maire pose la question au conseil municipal de savoir s'il faut maintenir cette commission dont les membres démissionnent successivement. Considérant que les trois derniers membres de la commission sont absents, ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

**8. OCTROI DE SUBVENTIONS**

**A- SUBVENTIONS PASSESPTS**

Le conseil décide d'attribuer les subventions « Pass'sports » comme suit :

<b>DISCIPLINE - Association</b>	<b>NBRE</b>	<b>PRIX</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FOOTBALL- USWS</b>	<b>36</b>	<b>38 €</b>	<b>1368 €</b>
<b>VOLLEY BALL-Amicale L</b>	<b>2</b>	<b>38 €</b>	<b>76 €</b>
<b>TENNIS- Tennis Loisirs</b>	<b>9</b>	<b>38 €</b>	<b>342 €</b>
<b>BASKET BALL</b>	<b>17</b>	<b>38 €</b>	<b>646 €</b>
<b>MUSIQUE Union Musicale</b>	<b>7</b>	<b>38 €</b>	<b>266 €</b>
<b>TAI DO</b>	<b>7</b>	<b>38 €</b>	<b>266 €</b>
<b>EQUITATION- AFCD</b>	<b>3</b>	<b>38 €</b>	<b>114 €</b>
<b>WAL DANCE DYNAMIK</b>	<b>28</b>	<b>38 €</b>	<b>1064 €</b>
<b>BREAK DANCE- AFR</b>	<b>7</b>	<b>38 €</b>	<b>266 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>38 €</b>	<b>4408 €</b>

Les crédits sont prévus au **compte 6574** du budget de l'année.

**B- SUBVENTION T.A.P. CENTRE SOCIAL**

Le Maire explique au conseil que les fonds destinés au financement des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont disponibles et que la commune va prochainement les percevoir. Le Centre Social qui est le partenaire de la commune dans cette prise en charge des enfants sollicite le versement d'un acompte sur subvention 2015.

Le nombre d'enfants inscrits fluctue entre 80 et 90. Pour la période de septembre à décembre 2014, l'acompte demandé est 4.600 euros. Le versement du solde se ferait en 2015 sur présentation d'un bilan financier détaillé.

**Le conseil donne son accord pour cet acompte de 4.600 euros qui sera mandaté à l'article 6574 du budget 2014.**

#### **9. DEMANDE DE SUBVENTION FAFA**

Le Maire explique au conseil que l'USWS a comme projet la construction d'un club House au stade Emile Diémé. La commune serait Maître-d'ouvrage et pourrait donc percevoir des subventions.

Le montant HT des travaux est estimé à **29.677 €**

Il conviendrait de monter un dossier de demande de subvention FAFA (fonds d'Aide au Football Amateur) auprès de la FFF et solliciter un taux de 50% de subvention.

Le conseil donne son accord et dit que les crédits seront prévus au budget 2015. Le conseil décidera ultérieurement de la date exacte de réalisation.

Dans les mêmes conditions, un dossier de subvention parlementaire sera également déposé auprès de Monsieur le Député du Nord, François-Xavier VILLAIN.

#### **10. SUITE PROCEDURE « BIEN SANS MAITRE »**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre de la procédure pour bien sans maître, les parcelles cadastrées H208-209 peuvent être reprises dans le domaine public communal. Malgré les mesures de publicité, d'affichage de l'arrêté, aucune personne ne s'est manifestée en tant que propriétaire ou ayant-droit. De ce fait le conseil municipal décide d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. Le conseil municipal mandate Me PARENT, Notaire à Walincourt-Selvigny, pour la rédaction des actes.

#### **LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable expose les travaux de sa commission.

#### **Questions diverses**

#### **RENOUVELLEMENT DE BAUX**

Les baux du 6 Place Jean Jaurès et 12 rue Jules Ferry sont arrivés il y a quelques mois à échéance. Il convient de les renouveler en précisant les modalités. Le conseil accepte le renouvellement des baux aux mêmes conditions que les baux précédents avec un loyer toujours indexé.

- 6 Place Jean Jaurès – Madame xxxxxxxxx, bail de 1 an (le loyer devant être revu à ce moment), montant du loyer **276.53 €/trimestre**, indexé sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- 12 Rue Jules Ferry – Madame xxxxxxxxx, bail de 3 ans, montant du loyer **523.75 €/mois**, indexé sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

#### **INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR**

Madame Odile VERCHAIN, qui a pris ses fonctions le 01 septembre 2014 au poste de Clary, sollicite l'octroi des indemnités de conseil et de budget. La somme est de **209.39 € brut** (indemnité de conseil **163.66 €**, indemnité de budget **45.73 €**)

Après délibération, le conseil décide de reporter sa décision en 2015. Si le conseil octroie l'indemnité un rappel sera fait pour 2014 en 2015.

#### **FIXATION D'UN LOYER POUR LA CRECHE**

Le Maire explique au conseil qu'il conviendrait de valoriser un loyer mensuel pour la structure Micro-crèche Les P'tits Wal'loups. Il permettrait de financer des travaux d'investissement (type menuiseries).

Ce loyer serait intégré par la structure dans son bilan financier et réparti ensuite à la charge des collectivités concernées.

Le Maire propose de fixer le loyer à 500 euros mensuels. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer un loyer de 500 euros mensuels à compter du 1/01/2015 pour une durée de 3

ans Ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Un bail administratif sera établi. Le Maire est chargé de l'application de cette décision et est autorisé à intervenir autant que de besoin.

### **COMMISSION CIMETIERES**

Monsieur Yves WAYEMBERGE souhaite intégrer la commission « cimetières » qui est chargée de la procédure de reprise des concessions abandonnées. Son expérience en ce domaine étant très utile, le conseil donne son accord à son intégration.

### **COLIS DE NOEL**

Gisèle GARREAUD informe le conseil que les colis de Noël ont été commandés à LECLERC Caudry après une mise en concurrence avec Cora et Carrefour. Il est noté que Carrefour Walincourt-Selvigny n'a pas répondu à la demande de devis malgré de nombreux rappels.. Le conseil en prend acte. Le coût du colis est de 17.95€ (- 5% de remise). 412 colis seront distribués le 20 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23H18.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,